



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n° 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h01, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

2023-04-489

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux

2023-04-490

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023, tel que présenté.

Adoptée

2023-04-491

4.2 Adoption du procès-verbal de la consultation publique du 20 mars 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 20 mars 2023;

Par conséquent, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par Marcel Tremblay
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la consultation publique du 20 mars 2023, tel que présenté.

Adoptée

2023-04-492

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023;

Par conséquent, il est
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration générale

2023-04-493-1

Désignation de la personne responsable- accès services gouvernementaux

Il est résolu unanimement par les conseillers que madame Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée;

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de l'Agence du Revenu du Canada;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation en ligne pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du Revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que l'Agence du Revenu du Canada détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales en communiquant avec l'Agence du Revenu du Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services ne ligne).

Adoptée

6. Sécurité publique

2023-04-493

6.1 Adoption de la convention collective des pompiers

Considérant que la convention collective des pompiers est venue à échéance le 31 décembre 2022;

Considérant que la convention collective d'une durée de quatre ans a été présentée et acceptée par les deux parties à la suite des négociations;

Considérant qu'à la signature de la convention collective, celle-ci sera rétroactive au 1^{er} janvier 2023;

**Par conséquent, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par Julie Dupuis
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'adopter la convention collective des pompiers pour une durée de quatre ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

2023-04-494

6.2 Avis de motion et projet de règlement numéro 506 – Feux extérieurs

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 506 concernant les feux extérieurs.

Dépose le projet de projet de règlement 506 relativement aux feux extérieurs.

2023-04-495

6.3 Avis de motion et projet de règlement numéro 507 – Services de sécurité incendie

André Perrault, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 507 concernant les services de sécurité incendie.

Dépose le projet de projet de règlement 507 concernant les services de sécurité incendie.

7. Travaux publics

2023-04-496

7.1 Ajustement des travaux à la caserne

Considérant que les travaux la rénovation de la caserne sont en cours avec l'entreprise Talco et que des ajustements ont été demandés pour finaliser les travaux;

Considérant que les travaux doivent être ajustés au niveau de la douche à l'étage ainsi qu'au niveau de la salle de bain du rez-de-chaussée pour un montant de 9950\$ plus les taxes applicables;

**En conséquence, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par Michael Dinnigan
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De mandater l'entreprise Talco qui a débuté la rénovation de la caserne avec et que les travaux doivent être ajustés au niveau de la douche à l'étage ainsi que la salle de bain du rez-de-chaussée pour finaliser les travaux au montant de 11 440,01\$ incluant les taxes applicables.

D'imputer les dépenses au programme de subvention PRABAM.

Adoptée

2023-04-497

7.2 Mandat de laboratoire ingénierie des matériaux – projet jeux d'eau

Considérant qu'une offre de service pour le projet des jeux d'eau a été demandé chez Groupe ABS pour l'approbation des matériaux ainsi que les tests au chantier de compaction tel que requis par l'ingénieur Frédéric Rochon de Groupe Lavallée en charge du projet;

Considérant que l'offre de services répond aux critères demandés par le devis pour un montant de 2626.79\$ plus les taxes applicables;

**Par conséquent, il est
Proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par François Barbeau
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De prendre acte du mandat donné au Groupe ABS pour l'approbation des matériaux, l'analyse des matériaux et les tests au chantier de compaction de sol tel que requis par M. Frédéric Rochon, ingénieur de Groupe Lavallée et chargé de projet, pour un montant de 3020.15\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2023-04-498

7.3 Balayage de rue – Offre de services

Considérant qu'il est important de procéder au balayage des rues au printemps ainsi que les stationnements municipaux pour la propreté de la Municipalité et la sécurité des citoyens;

Considérant la réception de trois offres de services :

- **JLM Inc** au taux horaire de 115\$ pour l'aspirateur, 100\$ Camion à eau, 75\$ lavage de trottoir
- **Balayage Rive-Sud** : 125\$ de l'heure + deux heures de transport (250\$)
- **Les Entreprises Myrroy** : 160\$ de l'heure

**Par conséquent, il est
Proposé par François Barbeau
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De mandater l'entrepreneur JLM Inc. aux fins d'assurer le service de nettoyage et de balayage des rues selon les termes du cahier des charges relatif à la présente, pour l'année 2023;

D'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

Adoptée

2023-04-499

7.4 Marquage de la chaussée – Offre de services

Considérant la nécessité de rafraîchir annuellement le marquage de la chaussée;

Considérant les soumissions reçues :

- Lignes Maska : 37 7733.25\$ sans les taxes applicables
- Marquage Signalisation Rive-Sud : 37 862.50\$ sans les taxes applicables
- Maître Traceur MT Inc. : 9 617.65 \$ sans les taxes applicables

**Par conséquent, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De reporter le point à une séance subséquente.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

2023-04-500

8.1 Offre de services pour le mesurage des boues 2023

Considérant que la Municipalité doit mandater une entreprise pour mesurer l'accumulation des boues dans les quatre étangs sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que nous avons reçu l'offre de services d'Écho-Tech qui a proposé son offre de services pour mesurer l'accumulation des boues sur le territoire pour un montant total de 1550\$ qui inclus les prélèvements et les analyses;

**Par conséquent, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par François Barbeau
Et résolu unanimement**

De mandater Écho-Tech pour mesurer l'accumulation des boues sur le territoire pour l'année 2023 pour un montant total de 1550\$ qui inclut les prélèvements et les analyses tel que requis par le ministère de l'environnement.

Adoptée

9. Santé et bien-être

10. Urbanisme

2023-04-501

10.1 Adoption du règlement numéro 474.03 – Permis et certificats

Considérant que le Règlement numéro 474.03 modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 474;

Considérant que le règlement a pour objet l'ajout d'un article afin d'établir les frais pour une demande de démolition d'immeubles tel que les avis préliminaires et les certificats d'autorisations en vertu du règlement 505;

Considérant qu'un avis de motion à cet effet a été donné lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023;

**En conséquence, il est
Proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par Julie Dupuis
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'adopter le règlement numéro 474.03 modifiant le règlement numéro 474 sur le permis et les certificats.

Adoptée

2023-04-502

10.2 Création du comité de démolition

Considérant que la Municipalité doit composer un comité de démolition en vertu du règlement 505 relatif à la démolition d'immeubles adoptée lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023;

Considérant que le comité est composé de trois membres du conseil municipal avec un membre substitut pour remplacement pour étudier les demandes de démolition, d'accepter ou refuser les demandes de certificats d'autorisation de démolition et tout autre pouvoir conféré par la Loi;

**Par conséquent, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par François Barbeau
Et résolu unanimement**

De nommer les conseillers suivants au comité de démolition, tel que prévu par le règlement 505 relatif à la démolition d'immeubles pour une durée d'un an renouvelable chaque année :

- Robert Arcoite
- Marcel Tremblay
- André Perrault
- Michael Dinnigan

Adoptée

11. Loisirs et culture

2023-04-503

11.1 Camp de jour – Offre de services aux familles non-résidentes

Considérant que nous avons reçu la demande de municipalités avoisinantes de pouvoir utiliser nos services de camp de jour ainsi que la confirmation de l'entreprise sous-traitante qui offre les services de camp de jour à la municipalité de Sainte-Clotilde que nous avons la capacité d'ouvrir les services aux non-résidents;

Considérant que les citoyens de la Municipalité de Sainte-Clotilde pourront à priori s'inscrire une semaine avant les non-résidents au camp de jour;

Considérant que la Municipalité souhaite aider les municipalités limitrophes en ouvrant le service de camp de jour aux familles non-résidentes au prix régulier;

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Michael Dinnigan

Et résolu unanimement

D'autoriser la directrice générale à offrir les services de camp de jour aux familles non-résidentes au prix régulier afin d'aider les municipalités limitrophes suite à la confirmation de l'entreprise sous-traitante qui offre les services de leur capacité de le faire.

Adoptée

2023-04-504

11.2 Grande corvée municipale

Considérant que le mois de mai est le mois qui est dédié à l'environnement par des activités diverses à travers la province;

Considérant que le département des loisirs en collaboration avec le département de la voirie organise une grande corvée municipale le 13 mai 2023;

Considérant que le ménage de printemps sera principalement axé sur le nettoyage des fossés et les bords de routes pour ramasser les rebuts;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Jonathan Lucier, responsable du département des loisirs ainsi que à organiser la grande corvée municipale principalement concentrée sur le nettoyage des fossés et les bords de routes pour ramasser les rebuts sur le territoire urbain de la Municipalité durant laquelle les familles et les enfants sont invités.

Adoptée

2023-04-505

11.3 En Montérégie on bouge – demande de subvention

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2023-2024;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

**Par conséquent, il est
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par Robert Arcoite
Et résolu unanimement**

D'autoriser Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde et à signer tous les documents afférents.

Adoptée

12. Correspondances

13. Affaires diverses

2023-04-506

13.1 Aide financière – Vents d'Espoir

Considérant la demande d'aide financière de Vents d'Espoir suite à une présentation de l'organisme pour les enfants avec des troubles crâniens;

**En conséquence, il est
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par François Barbeau
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'octroyer un don de 750\$ à l'organisme Vents d'Espoir pour les enfants avec des troubles crâniens.

Adoptée

14. Présentation des comptes payables

2023-04-507

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 17 avril 2023;

- Comptes à payer : 143 693.09\$
- Dépenses incompressibles : 209 848.03\$

**En conséquence, il est
Proposé par François Barbeau
Appuyé par André Perrault
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 143 693.09\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 209 848.03\$.

Adoptée

15. Période de questions

16. Fermeture de la séance

2023-04-508

16. Fermeture de la séance

Il est,

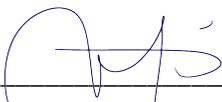
Proposé par François Barbeau

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 19h41.

Adoptée



Guy-Julien Mayné

Maire



Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023.
